Chapitre VIII
La résistance pour le droit d'asile:
une des formes nouvelles de création
de la démocratique

par

Marie-Claire CALOZ-TSCHOPP Présidente des Premières Assises Européennes sur le Droit d'Asile Membre du Comité suisse pour la défense du droit d'asile Assistante de recherche en philosophie au F.N.R.S.

#### INTRODUCTION

Depuis quelques années, si la dégradation du droit d'asile et des droits fondamentaux des étrangers en Suisse, révèlent le refus de la Suisse d'intervenir sur les causes de l'arrivée en Europe et en Suisse de requérants d'asile du 'Sud'<sup>1</sup>, l'ampleur du glissement de l'Etat de droit vers un Etat d'exception<sup>2</sup> avec une augmentation du pouvoir discrétionnaire des polices, elle révèle également l'émergence progressive d'une prise de conscience collective de plus en plus forte et étendue que cette dégradation est dangereuse et inacceptable. On peut postuler que le développement de la résistance pour la défense du droit des étrangers et du droit d'asile est une des nouvelles formes de création de la démocratie.

Un tel postulat n'étant pas une évidence lorsque l'on observe la vie politique suisse et aussi les caractéristiques et les références du 'mouvement' de résistance (moyens d'action, cadre d'analyse des faits, valeurs, références, etc.), je me propose de développer ici quelques réflexions sur les rapports du mouvement de résistance avec la création de la démocratie.

- 1. Dans ce texte j'utilise la métaphore 'Nord-Sud' pour désigner les relations entre les pays, régions capitalistes industrielles dominantes, économiquement, politiquement et culturellement et les pays et les régions dominées. Cette distribution spatiale recoupe en gros les relations internationales entre ce qui est appelé par certains les 'pays développés' et les 'pays en voie de développement'. Elle ne rend pas compte du jeu des grandes puissances ni des difficultés et contradictions à l'intérieur du 'Sud' et du 'Nord'.
- Comité Suisse pour la Défense du Droit d'Asile et 'Etre Solidaires', Politique d'asile, Etat de Droit ou Etat d'Exception?, Bâle, Lausanne, 1986.
- J'utilise ce terme pour caractériser des personnes et des groupes... en mouvement sans évaluation sociologique de l'existence ou non d'un tel mouvement.

# I. UNE ÉVOLUTION INQUIÉTANTE ET INACCEPTABLE

Les 1ères Assises de Lausanne ont été une occasion de dénoncer la tendance des États européens occidentaux à l'application de mesures 'dissuasives'. Dès 1980-81, la R.F.A. a joué un rôle de phare dans les mesures de 'dissuasion' allant jusqu'à exclure la torture des persécutions reconnues. En effet, le 20 novembre 1981, la Cour suprême du Tribunal administratif de Hesse prononçait un jugement selon lequel la menace de torture pesant sur un Kurde s'il retournait en Turquie, n'avait pas d'importance du point de vue du droit d'asile, car la torture ne se baserait pas sur une volonté politique répréhensible de l'Etat turc.<sup>4</sup>

Aujourd'hui, la R.F.A. est relayée par la Suisse dans le rôle de pays pilote – non plus seulement de la 'dissuasion' – mais surtout de la mise en place de nouvelles mesures illusoires de verrouillage des frontières de l'Europe, d'une politique généralisée des refoulements. Le huis clos des polices européennes et des autorités responsables de l'asile, invitées par la Suisse à Gertzensee (Suisse) en février 1987, a servi à négocier et à organiser secrètement, à l'échelle européenne, la pratique des refoulements et le projet d'une convention concernant le pays de premier asile. Comme l'a souligné le Conseiller national (parlementaire) suisse P. Rechsteiner, ces échanges officiels avaient pour but de 'permettre plus facilement le renvoi des requérants d'asile vers d'autres pays, dans lesquels ils ont séjourné en premier et, grâce à la situation géographique bénie de la Suisse au cœur de l'Europe, de lui épargner largement la confrontation avec les réfugiés du tiers monde (...) tout en rejetant sur des boucs-émissaires les problèmes comme la misère banale et la pollution'. 5

Après cette conférence, nous avons d'ailleurs appris que la Suisse ne s'était pas contentée de son rôle d'accueil des délégations, mais que P. Arbenz, délégué aux réfugiés du Département Fédéral de Justice et Police, avait proposé, dès le 30 janvier 1987, une série de mesures pour favoriser le blocage des frontières européennes et la politique systématique des refoulements. Si ces mesures avait été officiellement acceptées, la compagnie d'aviation Swissair ainsi que les autres compagnies aériennes se seraient vues attribuer, sans avoir été consultées, un embarrassant rôle de gendarme. La Suisse n'est d'ailleurs pas le seul pays qui propose la mise sur pied de mesures de contrôle et de répression. La Suède a soumis à Gertzensee un projet de création d'un *Interpol des réfugiés*. De nom-

Cons. du Tribunal administratif de Hesse, jugement du 20 novembre 1981, XE 676/81, cité par le CEDRI, in La situation du droit d'asile en R.F.A., 1982.

P. RECHSTEINER, St Gall (Suisse), lors du 'Banquet républicain', du 12 février 1987 publié par le Mods, A côté du huis clos, Berne-Gertzensee, mars 1987.

breux indices signalent une coordination de plus en plus étroite des polices européennes pour le contrôle et l'exclusion des exilés actuels. Les Etats européens, dépassant leurs propres limites nationales, sont en train de mettre en place une internationale policière de la 'dissuasion', des refoulements et de l'exclusion des exilés qui se présentent aux frontières de l'Europe occidentale.

Pour résoudre les problèmes en partie engendrés par les relations économiques et politiques internationales, pour effacer les effets du soutien à des dictatures qui 'produisent' des réfugiés, les Etats européens mandatent des services de police. Ces derniers, de plus en plus autonomes, déterminent peu à peu, non seulement la politique répressive à l'égard des exilés, mais des aspects fondamentaux de la politique d'asile, d'immigration, de la politique étrangère et de la politique intérieure des Etats.

# II. ÉLARGISSEMENT DES ACTIONS

Face à cette situation, sans avoir la prétention de mener ici une analyse approfondie, il est possible d'effectuer une série de *constats* sur l'évolution des pratiques et des références du mouvement de résistance. Il existe en Suisse un mouvement 'avancé' de résistance qui, malgré son hétérogénéité, s'élargit et dont les actions se sont radicalisées conjointement à la dégradation du droit d'asile.

En effet, sur le terrain du droit d'asile en Suisse, ces dernières années, des organisations non gouvernementales comme le Comité Suisse pour la Défense du Droit d'Asile, la Ligue Suisse des Droits de l'Homme, l'Aktion für abgewiesene Asylsuchende' d'Heidi et de Peter Zuber, le Mouvement pour une Suisse Ouverte et Démocratique, les groupes d'Action Place Gratuite', les groupes SOS-Asile, SOS-Racisme, 'Vivre ensemble', les groupes de parrainage, 'Asyl-Asile-Asilo', etc., ont passé d'actions d'interpellation, à des actions de protection, de résistance.

La protection 'privée' des requérants d'asile en danger tout en dénonçant publiquement la politique d'asile officielle a ainsi été organisée de diverses manières: par des réseaux clandestins de protection pour les requérants d'asile les plus exposés, par des réseaux de parrainages, par des 'Refuges' ecclésiastiques. La participation à ces actions était très hétérogène: milieux d'églises, syndicaux, politiques, universitaires, parlementaires, collégiens, de quartier, de villages, de paroisses, etc. Une telle cohabitation de personnes et de groupes, qui d'habitude ne se cotoient pas, est un fait étonnant.

Ces actions ont été relayées auprès de l'opinion publique par des 'Manifestes' publics d'appui légitimant ces pratiques, signés par des milliers de personnes et publiés dans les journaux, et par des 'Banquets républicains'. Ces rencontres de prise de parole, en partageant un repas, ont été organisées pour élargir le mouvement dans des régions de Suisse où il est encore peu développé.

Un référendum a aussi été lancé contre la 2e révision de la loi sur l'asile de 1979 adoptée par le Parlement. La campagne a donné l'occasion à de nouvelles franges de la population<sup>6</sup>, à certains partis, aux œuvres d'entraide officielles regroupées dans l'Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés (OSAR), aux syndicats d'exprimer par le moyen des *votations* leur rejet de cette 2e révision.

Il existe donc aujourd'hui, 'de fait' une alliance entre un mouvement 'avancé', certains partis, les œuvres d'entraide<sup>7</sup>, les syndicats<sup>8</sup>, certaines franges des Eglises catholiques, protestantes et de la communauté juive, la nouvelle gauche, des personnalités, des intellectuels, une opinion publique qui ne s'exprime pas habituellement par les moyens politiques classiques.

Après la votation de la 2e révision de la loi sur l'asile, de nombreuses questions sont ouvertes par rapport à l'avenir du mouvement de résistance: si l'on ne désire pas se centrer uniquement sur les épiphénomènes (traitement des exilés à l'arrivée), mais prendre en compte les causes de l'arrivée dans le 'Nord' des exilés du 'Sud', ainsi que la crise économique et ses effets sur les migrations mondiales, n'est-il pas urgent d'élargir les objectifs, les terrains d'action et les partenaires? Quelles nouvelles actions mener sur le terrain de l'asile où l'Etat est devenu illégitime en adoptant et en appliquant des lois qui mettent en cause des principes fondamentaux de 'l'Etat de droit'? etc. Une interrogation sur le sens de la résistance serait opportune pour dépasser les fatigues, un sentiment kafkaïen de l'absurde de la logique policière vécue au quotidien, pour durer sans usure et surtout pour éxpliciter les enjeux actuels de la politique d'asile.

<sup>6. 42,71%</sup> des Suisses ont voté. La 2e révision a été acceptée à 61,8% et rejetée à 38,2%.

<sup>7.</sup> Qui, à de rares exceptions, n'ont jamais appuyé les actions de résistance mais ont opté pour une politique de concertation avec le Département Fédéral de Justice et Police, malgré leur opposition à la 2e révision.

<sup>8.</sup> Les deux principaux syndicats suisses (Union Syndicale Suisse et Syndicats chrétiens) viennent de se prononcer à nouveau en faveur de la politique officielle d'immigration (stabilisation et exclusion des migrants du 'Sud') tout en se déclarant en faveur de mesures d'intégration 'humaines'.

## III. LES ACTIONS DE RÉSISTANCE, POURQUOI?

Face à cette évolution inquiétante, le *sens* des pratiques de résistance dans le domaine du droit d'asile n'est pas évident au premier abord. Pour certains elles sont des gestes généreux mais irréalistes car elles mettent la sécurité et l'avenir de l'Europe en question. Pour d'autres, elles sont un mouvement du 'cœur' où les protagonistes ont perdu leur 'raison'. Pour d'autres encore, elles contribuent de manière irresponsable à la perte d'identité des nations<sup>9</sup> au souillage du sol et au gaspillage de ressources naturelles rares. Pour d'autres enfin, elles sapent la confiance des citoyens envers l'Etat et ébranlent le consensus national ou encore, elles réveillent des vieux démons du 19e siècle de l'affrontement entre les Eglises et l'Etat.

Ces arguments non exhaustifs sont intéressants, car ils nous dévoilent la dynamique et les contradictions de la vie politique 'nationale'. Il est aisé de réfuter certains d'entre eux qui encouragent les frustrations devant les injustices de classes des sociétés européennes, en flattant les humeurs, les peurs, les haines, leur conférant une légitimité 'officielle'. La plupart ne nous apprennent pas grand chose sur le sens des pratiques de résistance. Essayons de voir si certains arguments 'critiques' permettent de mieux expliciter ce sens.

Certains fustigent les coupables avec la certitude que la culpabilité est le garde-fou des débordements racistes et xénophobes. Or, combien de fois, avons-nous constaté le peu de portée – si ce n'est chez les convaincus – des arguments référant à la *culpabilité*, utilisés pourtant par certains secteurs du mouvement de défense du droit d'asile. Un écrivain suisse, Peter Bichsel, le disait à sa manière: 'Nous et nos pères et mères, avions prétendu que nous avions honte à propos des Juifs. Mais notre honte était un leurre. Nous n'avions honte que parce que nous avions cru, après la deuxième guerre mondiale, que nous ne nous trouverions plus jamais dans une telle situation'.<sup>11</sup>

Suffit-il alors d'affirmer que la pierre d'angle d'une démocratie libérale est le respect d'une politique humanitaire, le développement d'un esprit de tolérance, la nécessité d'une image de soi 'exemplaire'? Suffit-il d'expliquer que les réfugiés ne sont pas dangereux, qu'ils ne coûtent pas cher, qu'ils sont des êtres humains *comme nous*, qu'ils sont une richesse pour nos pays, etc. A. Häsler, qui est une des personnes qui, en Suisse, a

Il est significatif que la question de 'l'identité nationale' ait été posée en 1964 en Suisse, au moment de la mise en place des grands axes de la politique officielle d'immigration actuelle.

<sup>10.</sup> Thème développé par l'Action Nationale (parti d'extrême droite).

<sup>11.</sup> P. BICHSEL, lors du 'Banquet républicain' de Berne-Gertzensee.

développé, avec le plus de force et de conviction tous ces arguments<sup>12</sup> ne s'en contente pas puisqu'il se réfère à la fois aux Droits de l'Homme et aux 'devoirs éthiques et moraux qui s'imposent à l'Etat démocratique'. De son point de vue pour que ces fondements éthiques soient assurés, l'Etat et l'Eglise ont un rôle complémentaire. Il est d'autant plus écouté que le mouvement de résistance est composé en partie par des chrétiens. On peut se demander si cette manière de penser est une 'rupture idéologique' par rapport au consensus politique actuel ou si elle n'exprime pas plutôt les contradictions internes et les lézardes intervenues dans un consensus idéologique avec l'arrivée des réfugiés. Il n'est pas dans mon propos de réfléchir ici aux fondements de ces arguments et à leur rapport avec la vie politique, culturelle et religieuse en Suisse. Je désire plutôt présenter une perspective dont se réclament des personnes et des groupes de résistance pour élargir les références, les analyses et donc les possibles.

### IV. LES LUTTES POUR LE DROIT D'ASILE, UNE CRÉATION DE LA DÉMOCRATIE

Le mot de 'démocratie' est difficile à utiliser, car il contient un excès de signification. Au nom de la démocratie, que n'ont fait, que ne font certains pouvoirs? A l'inverse, certains après Marx dans la 'Question juive', ont souligné les ambiguïtés de ce terme ayant servi à augmenter l'écart entre l'Etat et la société civile considérée comme une sorte d'individus isolés. Pour lever cette ambiguïté, il s'agit de comprendre à quelle conception de la vie politique se réfèrent ceux qui, dans les actions de résistance, se réclament d'une création de la démocratie.

Dans cette perspective, la politique pour le mouvement du droit d'asile n'est liée ni à des calculs électoralistes, ni à une quelconque prise de pouvoir, ni à une idéalisation de l'Etat<sup>13</sup>, ni à la transcendance. La conception du politique qui se dégage des actions tend vers la définition qu'en donne, entre autres, le philosophe Castoriadis: 'La politique est une activité collective dont l'objet est l'institution de la société en tant que telle'. <sup>14</sup>

C. CASTORIADIS, 'La polis grecque et la création de la démocratie', in Débat, n° 38 janviermars 1986, Paris. Voir aussi, L'Institution imaginaire de la Société, Paris, éd. Seuil, 1977.

<sup>12.</sup> A. HASLER, Droit d'asile, droit de l'homme, éd. Terre à l'Horizon, Berne, février 1987. Cet auteur a aussi publié un livre très connu en Suisse, sur l'attitude des autorités suisses à l'égard des Juifs durant la deuxième guerre mondiale: La barque est pleine, éd. Rencontre, Lausanne.

<sup>13.</sup> Ni négativement (la répression ne peut s'expliquer par un auto-développement de l'Etat et de ses forces de police), ni positivement (la vie politique s'organise, non autour de l'Etat, mais des participants à la 'Cité').

Cette activité de tous les citoyens consiste à ne jamais poser un problème, une connaissance, une décision concernant l'institutionalisation des sociétés, dont le droit d'asile, comme clos, comme des normes définies une fois pour toutes, mais comme des questions toujours ouvertes, toujours à débattre, toujours à construire. Si le monde, l'Europe, la Suisse sont pensés comme un ordre totalement rationnel, comme des systèmes définitivement organisés – ce qui est de plus en plus le cas pour le droit d'asile -, il est clair que les uniques mesures qui peuvent en découler sont des mesures de police et de répression, combien dérisoires, car combien partielles. Mais, nous dit encore Castoriadis, depuis les Grecs, nous savons que l'histoire, que la réalité sociale dans laquelle nous vivons est indéfinie et donc toujours à recréer dans l'incertitude. Cette création est notre responsabilité collective. En ce sens, le repli, la fermeture, la stagnation des sociétés européennes visibles notamment dans le traitement des étrangers, sont très préoccupants car ils indiquent un arrêt de la création collective. Max Frisch, écrivain suisse, le sentait bien lorsqu'il écrivait: 'La Suisse se conçoit elle-même comme quelque chose qui est déjà devenu et non qui devient'. 15 Cette création collective de la démocratie sur le terrain du droit d'asile, et aussi sur d'autres terrains, est la création incessante d'un espace et d'un contenu publics qui appartiennent à tous. Ce désir s'est exprimé dans le mouvement de résistance par des phrases comme celle-ci: 'Chacun doit se réapproprier le droit d'asile'. Ainsi toute question qui importe à la société (v compris le droit d'asile) doit donc pouvoir être débattue, décidée sur la scène publique d'une démocratie vivante (et non seulement à l'occasion d'un vote), les choix impliquant le présent et l'avenir des communautés européennes.

Les bourgeoisies et une bonne partie de l'opinion publique européennes oublient aujourd'hui ce précieux héritage culturel. Elles choisissent de répondre aux problèmes complexes de la vie internationale et intérieure des Etats et des communautés par les moyens d'un *pragmatisme* à courte vue et par la *répression*, tout en ne remettant pas en cause les intérêts économiques et politiques à l'origine – en partie du moins – de l'existence des réfugiés. Les choix pragmatiques ont révélé l'impuissance de la Suisse à affronter les causes structurelles de la présence des réfugiés.

Quant à la répression, l'installation des dictatures en Amérique latine et en Afrique notamment, nous a appris qu'il est plus facile de mettre sur pied des structures de répression que de les démanteler. Nous nous sommes souvent déjà demandés quand la machine de violence, après avoir consommé les exilés, engloutirait ses propres enfants... Les mesures mises en place pour les 'étrangers' ne serviront-elles pas un jour pour les 'nationaux'? La Cité d'Athènes n'a-t-elle pas condamné Socrate à boire la cigüe, car elle ne supportait plus ses questions sur les incohérences des

choix politiques? En Suisse, après Heidi et Peter Zuber, huit pasteurs et curés ont été traduits en justice pour avoir caché des Tamouls, alors que le Conseil Fédéral avait ordonné leur refoulement. Ils n'ont cependant pas été condamnés. Mais les suivants? Ce choix de répression d'exilés et de personnes engagées dans des actions de résistance est dangereux pour nous tous, car il grignote pas à pas l'espace, les possibilités et la vitalité des pratiques démocratiques. Les créations démocratiques sont d'autant plus fragiles qu'elles sont instables du fait même qu'elles ont besoin, pour vivre, d'une remise en cause permanente.

## V. CRÉER LA DÉMOCRATIE, C'EST PENSER ET AGIR GLOBALEMENT À PLUSIEURS NIVEAUX

## A. Agir sur les causes d'arrivée en Europe des requérants d'asile

Avec la crise économique mondiale, le renvoi des immigrés, l'augmentation des nœuds de tension internationaux et l'arrivée des exilés d'autres continents, une illusion est tombée en ce qui concerne les rapports 'Nord-Sud'. Une dualité artificielle, cette barrière de protection pour séparer le 'Nord' du 'Sud', le 'Monde' du 'Tiers-Monde', le 'Centre' de la 'Périphérie', etc., a été remise en cause par l'arrivée des réfugiés du 'Sud'. La lentille grossissante de l'asile a dévoilé une crispation de la Suisse et de l'Europe sur une 'identité' anachronique. Cette nouvelle vision isolationniste se traduit notamment par une manière de penser et d'agir qui se focalisent sur le mode d'apparition de phénomènes plus que sur ses composantes et sur ses causes. Ainsi beaucoup de discours et de pratiques considèrent l'asile comme un fait isolé et extérieur à la vie des sociétés européennes. Dans les politiques officielles, il existe une séparation artificielle et schizophrénique entre la politique d'asile, la politique d'immigration et la politique économique et diplomatique des Etats européens. Si la répression érigée en stratégie politique générale face aux exilés est une manifestation préoccupante de la dégradation de la vie des sociétés européennes, elle n'est certes pas un moyen efficace pour résoudre les problèmes à court, à moyen et à long terme. Les barbelés, les camps, les mesures imposées aux compagnies d'aviation ne réussiront pas à bloquer durablement l'exode du 'Sud' vers le 'Nord' et l'exil forcé de groupes et de populations entières dans le monde.

Pour la survie de l'Europe, pour la sauvegarde de l'amitié entre les peuples, nous ne pouvons accepter l'exploitation de certaines grandes corporations internationales qui, avec des appuis à l'intérieur des pays,

s'arrogent les richesses nécessaires à la survie du plus grand nombre et placent ainsi le 'Sud' dans une situation de dépendance économique, sociale, politique, culturelle croissante, en semant le chaos et la misère.

Pour défendre le droit d'asile et les droits démocratiques, il est donc fondamental que les mouvements de résistance, les opinions publiques, les forces politiques et syndicales, les Eglises, etc. apportent leur appui aux mouvements divers qui luttent pour l'abolition des dictatures et l'instauration de pratiques démocratiques.

Certains pays comme la Suisse, sont devenus des plaques tournantes de l'argent de toutes sortes de trafics et aussi de l'argent mis à l'abri par des dictateurs comme Duvallier<sup>16</sup>, Pinochet, Mobutu, Marcos, etc. qui ont vidé les caisses de leurs Etats et précèdent les réfugiés.

#### B. Reprendre le débat sur l'immigration

L'hypocrisie officielle consiste à parler de 'réfugiés économiques' tout en mettant en œuvre des politiques migratoires nationalistes, restrictives et réservées aux ressortissants des pays de migration traditionnelle. En clair, depuis 1964, la Suisse ferme son marché du travail aux ressortissants du 'Sud'. Ces mesures s'accompagnent d'ailleurs d'une relative tolérance vis-à-vis des clandestins (200.000 en Suisse) extrêmement précarisés. Ce traitement produit une concurrence, une désolidarisation entre les travailleurs. Elle est en train de créer une deuxième sous-classe de travailleurs, après les immigrés. Les immigrés et les clandestins sont actuellement, comme l'a bien démontré Wallraff dans *Tête de Turc*, un nouveau prolétariat et sous-prolétariat.

#### C. Lier les luttes pour le droit d'asile aux revendications de la population locale

Si les luttes pour le droit d'asile assurent la sauvegarde de certains droits fondamentaux des exilés, en quoi défendent-elles aussi et surtout les intérêts politiques et culturels des populations autochtones? Ou en d'autres termes, y a-t-il un lien entre la résistance en matière de droit d'asile et la

<sup>16.</sup> Au moment où les 2es Assises avaient lieu, E. KOPP, chef du Département de Justice et Police, a annoncé que son Département venait d'octroyer un permis de séjour en Suisse à Mme Duvallier. Dans la même interview, elle justifiait la 2e révision de la loi sur l'asile... donc l'adoption d'une politique systématique des refoulements.

création d'un espace et d'un contenu démocratiques des sociétés européennes? Ce lien existe dans la mesure où l'intérêt des uns est pris en compte autant que l'intérêt des autres, sinon les réfugiés deviennent un des moyens d'exprimer les malaises d'une société. Les partis d'extrêmedroite font d'ailleurs ouvertement campagne en utilisant le mécontentement de la classe populaire qui n'est pas pris en compte par presque la totalité de la classe politique des divers Etats.

Certains groupes du droit d'asile ont porté leurs interventions, dans certaines régions de Suisse, tant sur le droit d'asile que sur les problèmes de chômage, d'appartement, de sélection scolaire de la population de certains quartiers populaires.

En résumé, une perspective de création démocratique doit donc prendre en compte, en plus des violations du droit d'asile, les relations économiques et politiques avec le 'Sud', les migrations et les inégalités de la classe de la population locale. Ainsi, le mouvement pour la défense du droit d'asile devrait viser à établir des liens de débat et d'action tant avec ceux qui luttent pour l'abolition des dictatures du 'Sud', la suppression des dettes (revendication centrale actuelle des pays du 'Sud'), qu'avec les mouvements de l'ancienne et des nouvelles migrations. Par rapport à ce dernier point, une lutte sur le droit d'asile doit obligatoirement s'accompagner d'une lutte pour la légalisation des clandestins et pour les droits sociaux des immigrés.

# D. Défendre le droit d'asile

Il est inacceptable que, sous le couvert de mesures antiterroristes et de mesures contre des exilés, soit mis en cause le droit fondamental de l'asile par les Etats qui sont censés assurer son respect. Rappelons que 'devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile dans un autre pays' (art. 14 I de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 14 octobre 1848). Il s'agit d'opposer le droit d'asile considéré comme droit fondamental au pouvoir de l'Etat qui, s'il n'est pas 'limité' et contrôlé, est, par essence, discrétionnaire.

Lorsque l'on constate que des droits fondamentaux sont violés par l'Etat, il importe d'engager nos propres personnes et nos forces dans la durée, en ne lâchant pas prise, en ne donnant jamais un consentement même infime aux violations inacceptables. Céder serait reconnaître, de fait, le pouvoir 'illimité' de l'Etat, de certaines de ses instances. Résister implique alors de choisir une stratégie de l'imagination offensive dans la recherche de multiples moyens symboliques, d'intervention, etc.

- a) Face à une montée des courants xénophobes et à l'augmentation du pouvoir des polices et des administrateurs, il est nécessaire que le mouvement de résistance pose des limites à la violence de l'Etat en proposant des mesures structurelles urgentes pour aborder le problème de l'asile avec un autre regard. Le problème de l'asile ne doit plus incomber uniquement aux pouvoirs de police. L'exécution des politiques d'asile devrait être du ressort des ministères des Affaires étrangères, avec un rôle central aux *Divisions des Droits de l'Homme*, en relation étroite avec le H.C.R. De plus, pour que dans ce domaine, la démocratie ne s'arrête pas où commence la raison d'Etat, il est fondamental que les nombreuses organisations non gouvernementales professionnelles et militantes, très actives dans le domaine de l'asile, disposent d'un espace où contrôler la mise en œuvre du droit d'asile et des droits fondamentaux des exilés.
- b) Par ailleurs, les actions de résistance des organisations non gouvernementales doivent promouvoir une interprétation et une pratique plus libérales de la notion d'asile pour qu'il soit tenu compte des persécutions nouvelles, bien réelles, quoiqu'elles ne soient souvent pas prises en compte par les critères officiels (ex. les Tamouls, les Kurdes des provinces occupées militairement en Turquie, les Zaïrois et les requérants d'autres pays ayant eu des activités politiques dans le pays d'accueil, les Iraniens et les Irakiens fuyant la guerre, les persécutions sexuelles, etc.).
- c) Durant une période de mise en œuvre d'une politique officielle et systématique des refoulements, une attention particulière doit être portée à l'application stricte du *principe de non-refoulement*. La résistance collective des citoyens doit aussi augmenter sous toutes les formes possibles pour s'opposer concrètement au refoulement des requérants d'asile *en danger*, auxquels les Etats n'accordent pas le droit d'asile, et pour l'octroi de permis de séjour à des requérants dans le pays d'accueil depuis plus de deux ans.
- d) La condamnation devant des tribunaux de toutes les manifestations d'intolérance, d'hostilité et de racisme envers les étrangers et tous les autres groupes sociaux exclus de la vie politique et sociale doit s'effectuer.
- e) Lutter pour l'application de la Déclaration de la C.E.E. du 11 juin 1986 contre le racisme et la xénophobie ainsi que de la résolution du Parlement européen sur le problème du droit d'asile adoptée le 12 mars 1987 est fondamental.
- f) La suite de ces 2es Assises sur le droit d'asile de Bruxelles, les organisations non gouvernementales intéressées devraient prendre *l'initiative de l'organisation d'un tribunal européen*. Ce tribunal siègerait pour examiner les violations du droit d'asile en Europe et constituer des témoignages

#### LES DÉFENSES DU DROIT D'ASILE

significatifs sur ces violations et sur les causes de l'arrivée en Europe occidentale d'une infime partie des réfugiés de la planète.

g) Une des suites, éventuellement indirecte des 2es Assises pourrait être l'organisation d'un large Forum international d'inventaire, d'échange et d'approfondissement des pratiques démocratiques dans le domaine de l'asile mais aussi dans d'autres domaines de la vie sociale.

Pour sauvegarder les possibilités de création de la démocratie, nous avons l'immense espoir que les mouvements de résistance s'amplifient en abordant collectivement les implications directes et indirectes de l'asile en Europe et dans les pays d'origine des réfugiés.